

Dates de fin d'année 2022

Veillez trouver ci-dessous les dates de fin d'année 2022 pour B2B Banque Services de courtiers.

Dates – 2022	Rappels
<p>Le vendredi 25 novembre</p> <ul style="list-style-type: none">• Transferts de régimes de revenu qui ne sont pas traités par le service de notification en ligne de transfert de comptes (ATON)	<ul style="list-style-type: none">• Date limite pour soumettre les transferts non-ATON de régimes de revenu <i>Blue Dot</i>.• Les demandes de transferts non-ATON reçues après le 25 novembre 2022 seront retenues et traitées au début de 2023.• Les transferts des sociétés de fonds sont inclus dans les transferts de type non-ATON.
<p>Le vendredi 2 décembre</p> <ul style="list-style-type: none">• Feuille T4• Transferts de régimes de revenu ATON	<ul style="list-style-type: none">• Date limite de réception des demandes de désenregistrement (externe) des actifs en nature pour l'émission de feuillets T4 qui doivent être soumis à l'ARC au titre de l'année 2022.• Date limite pour soumettre les demandes de transfert de régimes de revenu par l'intermédiaire du service ATON. Les demandes de transfert reçues par le service ATON après le 2 décembre 2022 seront traitées en 2023.
<p>Le vendredi 9 décembre</p>	<ul style="list-style-type: none">• Date limite pour retourner/refuser les transferts.

<ul style="list-style-type: none"> • En argent • En nature 	<ul style="list-style-type: none"> • Date limite de réception des demandes de désenregistrement (interne) des actifs en argent et en nature pour le traitement au titre de l'année 2022.
<p>Le vendredi 16 décembre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conversion des RER en FRR • Ordres T/M/F 	<ul style="list-style-type: none"> • Date limite pour les clients qui atteignent l'âge de 71 ans avant le 31 décembre 2022 pour convertir leurs comptes REER et CRI/RERI en comptes FERR et FRV/FRRI/FRRP/FRVR. <ul style="list-style-type: none"> ◦ Si nous ne recevons pas d'instructions d'ici la date limite du 15 décembre 2022, ces comptes seront automatiquement convertis le 16 décembre 2022. • Date limite pour soumettre, par <u>courriel</u>, sur une « feuille de calcul du service de négociation TMF », les ordres T/M/F. • Date limite pour envoyer, par <u>télécopieur</u> et sur une fiche d'ordre, les ordres T/M/F de transaction, et pour l'exécution des ordres en 2022. <ul style="list-style-type: none"> ◦ Des frais de 25 \$ par transaction s'appliqueront.
<p>Le vendredi 30 décembre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ordres T/M/F 	<ul style="list-style-type: none"> • Date limite pour soumettre les ordres T/M/F par <u>voie électronique</u> ou sur Accès Conseiller (avant 16h00 HE).

B2B Banque Services de courtiers (B2BBSC) fera de son mieux pour s'assurer que tous **les transferts-sortants de régimes de revenu (p. ex. FERR, FRV, FRRI, FRRP)** reçus avant le vendredi 30 décembre 2022 soient initiés et achevés avant le vendredi 20 janvier 2023, conformément aux normes et directives de l'industrie. B2BBSC calculera le montant du versement pour l'année 2023 et le communiquera à l'institution destinataire pour que le revenu puisse être versé au client.

Pour **les transferts-entrants de régimes de revenu**, B2BBSC se chargera d'effectuer le versement minimum pour les transferts reçus jusqu'au vendredi 20 janvier 2023. Après cette date, le transfert sera considéré fait en 2023 et l'institution expéditrice devra effectuer le versement avant le transfert-sortant.

Remarque : Tous les documents doivent être reçus en bonne et due forme au plus tard aux dates limites indiquées ci-dessus. Nous ferons de notre mieux pour traiter les documents reçus après ces dates, mais ne pouvons garantir l'émission d'un reçu fiscal pour l'année 2022. Les fonds doivent être rachetés du régime du client le ou avant le 30 décembre 2022 pour garantir l'émission d'un reçu fiscal pour l'année 2022. Aucun reçu fiscal ne sera émis si les fonds ne sont pas réglés à la fin de l'année. Les documents incomplets ou envoyés après les dates indiquées causeront des retards de traitement et pourraient ralentir le traitement des opérations demandées (concernant les reçus fiscaux et les transactions).

Coordonnées et avis juridique

B2B Banque Services de courtiers
199 rue Bay, bureau 610
CP 35 SUCC Commerce Court
Toronto (Ontario) M5L 0A3
1 800 387-2087

B2B Banque Services de courtiers comprend B2B Banque Services financiers Inc. (membre de l'ACCFM), B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. (membre de l'OCRCVM et du Fonds canadien de protection des épargnants) et B2B Banque Services aux intermédiaires Inc. (courtier établi au Québec et réglementé par l'AMF). B2B Banque est une marque de commerce utilisée sous licence.